

preuve de ces qualités et ne suivons pas ces principes, nous ne pourrions régler les problèmes qui se posent. La situation actuelle impose aussi au gouvernement des efforts résolus et efficaces en vue d'accroître et de maintenir le niveau de l'emploi au pays, non seulement par le moyen de saines politiques économiques et financières mais encore par des programmes de commerce extérieur visant à l'expansion et non à la réorientation. Il est vrai de dire que les peuples sans imagination sont appelés à périr. Mais pour le Canada dont le commerce diminue, l'imagination baisse. La politique du gouvernement, telle qu'énoncée dans le discours du trône, est loin d'accorder à cet élément toute l'importance qu'il mérite.

Appuyé par l'honorable député de Laurier (M. Chevrier) je propose donc:

Que les mots suivants soient ajoutés à l'Adresse: "Nous signalons respectueusement à Votre Excellence que le Canada ne peut atteindre un haut niveau d'emploi et de prospérité si le volume des échanges internationaux n'est élevé et sans cesse croissant, et que cet objet sera réalisé d'une façon plus efficace par des mesures vigoureuses pour l'expansion du commerce avec tous les pays que par des tentatives de le détourner d'une nation à une autre."

Le très hon. J. G. Diefenbaker (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas du tout l'intention de revenir sur la campagne électorale. Permettez-moi cependant de dire que les applaudissements des honorables vis-à-vis m'ont fait oublier un instant les événements qui se sont produits dernièrement. Je félicite mon honorable ami, le chef de l'opposition (M. Pearson), de la façon dont il a présenté sa thèse. Je parlerai des questions qui n'ont pas été abordées dernièrement, parce que je ne saurais être plus d'accord avec mon honorable ami que lorsqu'il dit que sans imagination un peuple est voué à périr. Cela s'applique également à nous tous, monsieur l'Orateur, aux partis politiques autant qu'aux nations.

Une des belles et immuables caractéristiques de notre système de gouvernement est précisément l'esprit dans lequel mon honorable ami s'est exprimé cet après-midi. Je le dis en toute sincérité, c'est cet esprit qui nous distingue de ceux qui ne comprennent pas notre système parlementaire de gouvernement. Le député a fait preuve d'une belle et généreuse attitude; il a manifesté, si je puis dire, une agréable teinte d'esprit sportif qui est caractéristique de notre système parlementaire et qui n'est pas étrangère à mon honorable ami.

Je n'entrerai pas aujourd'hui dans une discussion acrimonieuse. Je vais parler de ce que nous avons entrepris de faire. Je suis sûr que mon honorable ami me permettra de dire ceci. Je conviens que le discours du

trône qui a été lu hier par le représentant de Sa Majesté est différent de ceux auxquels nous étions habitués à entendre lire. Dans son discours, Son Excellence n'a pas eu à parler de généralités. Son Excellence a demandé au Parlement de porter son attention sur les choses qui, à notre avis, sont nécessaires et ont une importance immédiate pour le bien de la population canadienne.

Je me joins à mon honorable ami pour féliciter les motionnaires (MM. Lafrenière et Nielsen) qui sont tous deux jeunes encore. Les deux ont révélé une habileté et une compétence inhabituelles; les deux sont jeunes et, bien que séparés par des milliers de milles, ce qui les unit, c'est leur patriotisme. Monsieur l'Orateur, la force du Parlement dépend de l'adjonction continue de députés capables et nouveaux, des deux sexes, représentant les deux races et les nombreuses origines ethniques de notre pays.

Je tiens également à vous féliciter, monsieur l'Orateur, et à féliciter encore davantage le Parlement de vous avoir choisi pour présider à nos travaux au cours des prochaines années. Je tiens également à dire un mot au sujet de l'Orateur suppléant, l'honorable député de Longueuil (M. Sévigny) dont le père a été un membre distingué de la Chambre il y a bien des années. Son père est aujourd'hui un des juges en chef de la province de Québec. En 1914, il était devenu Orateur suppléant de la Chambre et occupait le même poste que son fils occupe dans la présente législature. C'est un des sujets que mon honorable ami a abordés, cette continuité, cette attitude canadienne, quelle que soit la région qu'on habite, que ce soit le Yukon ou la province de Québec, comme c'est le cas des motionnaires de l'Adresse, ou que ce soit une autre région du Canada, tel est bien l'esprit d'unité et de dévouement à la cause commune qui doit nous animer et, puis-je ajouter, tel est le Canada que nous rêvons d'édifier dans cette enceinte par notre activité et nos décisions au cours des jours qui vont suivre.

Je ne veux pas parler longuement. Je vais revenir sur certains énoncés de mon honorable ami. Les titulaires des divers ministères dont il a été question auront amplement l'occasion d'aborder les problèmes qui les concernent. Vu les circonstances dont on a déjà parlé cet après-midi cependant, nous devons nous mettre immédiatement à l'œuvre. Je n'ai pas l'intention de traiter les sujets qui ressortissent proprement à tel ou tel ministre en particulier. La Chambre en sera saisie. Lorsque l'honorable député a parlé de certaines propositions relatives à l'amélioration de la fonction parlementaire, je me suis rappelé le discours en question. Je dois dire que ce qu'il a cité des idées que